

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 1137<sup>e</sup>  
SÉANCE**

Lundi 30 octobre 1967,  
à 10 h 55

**NEW YORK**

SOMMAIRE

Point 46 de l'ordre du jour:

Activités opérationnelles pour le développement (suite):

a) Activités du Programme des Nations Unies pour le développement: rapports du Conseil d'administration;

b) Activités entreprises par le Secrétaire général . . . . . 155

Président: M. Jorge Pablo FERNANDINI  
(Pérou).

POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités opérationnelles pour le développement (suite)  
[A/6703, chap. XIII, sect. I et II]:

a) Activités du Programme des Nations Unies pour le développement: rapports du Conseil d'administration (A/6809, E/4297, E/4398);

b) Activités entreprises par le Secrétaire général (A/6841)

1. M. HOFFMAN (Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement) déclare qu'avec l'assentiment de la Commission, il dégagera certaines lignes générales de la politique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) une fois que le Codirecteur, le Directeur associé et les Directeurs adjoints auront fait des exposés sur les questions qui incombent plus particulièrement à chacun d'entre eux.

2. M. OWEN (Codirecteur du Programme des Nations Unies pour le développement) dit que l'Assemblée générale est saisie à sa vingt-deuxième session de la résolution 1250 (XLIII) dans laquelle le Conseil économique et social recommande à l'Assemblée d'approuver des modifications de grande portée concernant les procédures de programmation de l'élément Assistance technique du PNUD. Les modifications proposées viendraient parachever l'évolution vers un système de programmation continue, combiné avec l'établissement de budgets par projets. Les gouvernements, les institutions participantes ainsi que le Conseil et la direction du PNUD, par suite de l'expérience qu'ils ont acquise depuis 1950, sont convaincus que la programmation continue répondra mieux que tout autre système à certains besoins fondamentaux du Programme, à savoir que le Programme réponde pleinement et de façon directe aux besoins et aux priorités des pays bénéficiaires, que ses procédures soient conçues pour faciliter la planification et l'utilisation de l'assistance technique par les gouvernements et qu'elles soient suffisamment souples pour pouvoir être adaptées à des changements de

circonstances. La résolution 222 (IX), par laquelle le Conseil économique et social a créé le Programme élargi d'assistance technique en tant que programme financé par des contributions volontaires et faisant l'objet d'un contrôle central en ce qui concerne la répartition des fonds aux organisations participantes, a marqué la première étape. Puis, lorsqu'en 1954 on a, en vertu de la résolution 542 (XVIII) du Conseil économique et social, introduit le système de programmation par pays, les gouvernements, conformément à une nouvelle procédure qui est encore appliquée actuellement, se sont vu assigner une allocation annuelle et ont présenté des demandes ne dépassant pas le montant des fonds ainsi alloués, pour qu'elles soient approuvées par le Comité de l'assistance technique.

3. Le système qui est maintenant proposé est mieux adapté aux besoins des bénéficiaires en matière d'aide au développement et, au lieu d'obliger les gouvernements à adapter leurs besoins aux exigences d'un système de programmation annuel ou biennal, leur permettrait de formuler des demandes pour la durée entière d'un projet, jusqu'à un maximum de quatre ans. La possibilité d'ajouter les fonds disponibles mais non utilisés pendant un exercice donné à l'allocation de l'année suivante supprimerait la nécessité de formuler hâtivement les demandes de projets. En outre, cette disposition permettant de reverser au crédit du pays intéressé les sommes non dépensées du fait de la non-exécution ou du retard dans l'exécution d'un projet permettrait au gouvernement bénéficiaire de tirer profit au maximum des fonds limités qui sont disponibles.

4. La nouvelle procédure consisterait d'abord à fixer pour l'année 1969 et, provisoirement, pour les trois années suivantes des allocations qui, après avoir été approuvées par le Conseil d'administration, pourraient être communiquées aux gouvernements intéressés. En pratique, ces changements signifieraient qu'à partir de 1969 les gouvernements ne seraient plus obligés, après avoir été informés du montant de la somme qui leur est allouée pour l'année suivante, de décider à l'avance de leurs besoins en matière d'assistance technique pour une année ou deux de programme; en fait, au cas où les gouvernements intéressés ne solliciteraient pas avant la fin de l'année de programme l'approbation de demandes portant sur le montant total des sommes allouées, la partie de l'allocation — jusqu'à un maximum de 50 p. 100 — qui n'aurait pas été programmé à la fin de cette année serait tout simplement ajoutée à l'allocation de l'année suivante. D'autre part, les gouvernements sauraient que la partie non dépensée de l'assistance approuvée mais non versée au cours de l'année de programme serait reportée sur l'année suivante. On demanderait aux gouvernements de soumettre des

demandes séparées pour chaque projet en précisant le but du projet, ses rapports avec les plans et les objectifs de développement économique national, la façon dont l'assistance demandée contribuerait à atteindre l'objectif visé, les rapports entre l'assistance demandée et les autres formes d'aide, les arrangements concernant le soutien apporté par le gouvernement au projet sous forme de personnel de contrepartie, les candidats aux bourses, les bâtiments et le matériel, etc. Une fois approuvés, la demande de projet et le budget la concernant feraient l'objet d'une seule allocation à l'institution participante et chargée de l'exécution intéressée, allocation qui couvrirait la durée du projet jusqu'à un maximum de quatre années. Comme la programmation continue suppose un calendrier plus rationnel et moins rigide, elle devrait permettre à tous les intéressés de contribuer comme il convient à formuler des projets solides. Ceux-ci seraient mieux préparés et leur calendrier d'exécution mieux établi, et l'on pourrait plus aisément apporter les ajustements nécessaires au programme pour le pays intéressé. Tous ceux qui interviennent dans ce processus pourraient donc rendre plus efficace l'élément assistance technique du PNUD. M. Owen pense que la Deuxième Commission et l'Assemblée générale serviraient au mieux l'intérêt du Programme et de tous ses participants s'ils approuvaient les procédures révisées.

5. A sa 1497<sup>ème</sup> séance <sup>1/</sup>, le Conseil a invité l'Assemblée à autoriser l'utilisation de fonds de l'élément assistance technique du PNUD pour rémunérer les services de personnel opérationnel pendant la période de programme commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1969. De nombreux gouvernements ne sont pas encore en état de pourvoir certains postes administratifs et de direction en faisant appel à leurs propres fonctionnaires, et souvent ils recrutent du personnel sur le plan international; or, on juge souhaitable de sauvegarder leur liberté de choix. Une évaluation de l'ensemble des accords OPEX (Programme concernant l'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration) est en cours et on espère que les résultats de cette étude permettront de formuler une recommandation définitive qui sera adressée au Conseil d'administration à sa session de janvier concernant la place qui doit être accordée à cette aide dans le cadre de l'élément Assistance technique.

6. Comme le savent les membres de la Commission, le Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental, qui s'élève à 30 millions de dollars, ne relève pas du PNUD proprement dit, mais ses activités sont si voisines de celles du PNUD qu'il aurait semblé bon que le Secrétaire général en confie la direction au Directeur. Un secrétaire exécutif du Fonds a été nommé. Il a ouvert un bureau à Sukarnapura et, avec l'aide d'une équipe de consultants, il prépare un plan de développement pour l'Irian occidental. Le Gouvernement indonésien s'apprête à examiner un rapport dans lequel on prévoit des dépenses couvrant une proportion substantielle des disponibilités du Fonds, et l'on espère connaître sa décision d'ici peu.

7. M. HEURTEMATTE (Directeur associé du Programme des Nations Unies pour le développement) déclare que de toute évidence on a atteint l'objectif visé lors de la création du Fonds spécial: préparer le terrain dans les pays en voie de développement de façon à pourvoir des investissements pour financer les projets clés de développement. Par exemple, 39 enquêtes sur les ressources naturelles et études de factibilité exécutées par l'élément Fonds spécial du PNUD ont déjà suscité des investissements représentant près de 2 milliards de dollars de capitaux de développement. En outre, sur les 47 millions de dollars dépensés au bénéfice de ces projets de préinvestissement, 24 millions seulement ont été fournis par le PNUD. Le reste provenait des pays bénéficiaires dont l'épargne interne représentait également quelque 800 millions sur les 2 milliards de dollars investis dans les projets de développement. Les enquêtes de préinvestissement ont bien entendu permis de réaliser des bénéfices financiers d'un type différent dans les cas où elles ont révélé qu'un projet donné avait peu de chance d'être rentable et ont ainsi permis des économies sur les maigres capitaux d'investissement dont on dispose.

8. Les autres types de projet du PNUD, ceux qui concernent la création d'établissements de formation ou d'instituts nationaux de recherche technique, sont faciles à chiffrer financièrement. Il est certain que les pays bénéficiaires ont pris conscience de l'importance de l'aide qu'apportent ces institutions à leurs efforts de développement national. Depuis quelques années le Directeur du Programme attache une importance particulière aux accords portant sur la période qui suit l'achèvement des projets. On a instauré avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et les banques régionales des consultations permanentes qui ont déjà donné des résultats dans certains cas. On apporte aussi un appui accru aux banques régionales et aux établissements financiers nationaux. Enfin on développera la coopération avec les pays exportateurs de capitaux afin d'aider à attirer l'attention sur les possibilités d'investissement découvertes par le PNUD. L'association du Programme avec la BIRD et la Banque interaméricaine de développement, par exemple, a permis au PNUD de concevoir des projets (Fonds spécial) en tenant compte des politiques de prêt de ces institutions.

9. Des accords analogues de consultation existent avec la Commission interaméricaine de l'Alliance pour le progrès et la Banque centraméricaine d'intégration économique; le PNUD a nommé des conseillers en matière de préinvestissement chargés d'assister les banques régionales de développement. Des relations ont été nouées avec la Banque européenne d'investissement et avec plusieurs établissements au Moyen-Orient. Des liens particulièrement prometteurs ont été établis avec l'Association latino-américaine d'investissement (ADELA) et sa filiale technique, l'ADELATEC, qui a mis sur pied des consortiums internationaux pour financer deux projets exécutés au titre de l'élément Fonds spécial du PNUD. On peut citer deux autres exemples de l'aide apportée par le PNUD aux banques nationales de développement: la Banque de développement du Burundi à laquelle le PNUD a fourni les services de conseillers et la Banque de développement des Antilles qui a été

<sup>1/</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, Supplément No 1, "Autres décisions", p. 12.

créée à la suite du rapport favorable établi par une mission du PNUD.

10. Malgré ces mesures, il arrive que des études de factibilité ne soient pas suivies d'investissements. La Direction du PNUD fait de son mieux pour trouver des méthodes qui permettront d'informer les investisseurs en puissance de pareilles possibilités et espère être en mesure de faire rapport à la Deuxième Commission à la prochaine session sur les résultats obtenus à cet égard.

11. M. COHEN (Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement), notant que le Secrétaire général a déjà traité du rôle central du PNUD dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/6701/Add.1, par. 64), dit que les directeurs et le personnel du PNUD ont donc pour tâche de diriger et d'orienter les efforts conjugués des organisations participantes des Nations Unies pour répondre aux besoins des pays en voie de développement. Les organismes des Nations Unies disposent d'un vaste potentiel de ressources non utilisées, et toute mesure propre à renforcer les institutions et l'infrastructure du système devrait être prise sans hésitation. C'est l'objectif que cherche à atteindre le PNUD dans ses relations avec les institutions et par l'intermédiaire du Bureau consultatif interorganisations. Il espère en outre que l'adoption de nouvelles méthodes de programmation pour l'élément Assistance technique permettra d'appliquer l'ensemble du Programme avec plus de souplesse et augmentera son efficacité. Préserver les particularités des deux programmes, ce n'est pas établir entre eux une séparation rigide: au contraire, en unifiant et en coordonnant bien le Programme, on le rendra plus efficace. L'extension prodigieuse qu'a prise le Programme, notamment au cours des huit dernières années, l'envergure et la diversité toujours croissantes des projets et l'augmentation du nombre des projets régionaux témoignent assurément de la grande confiance que l'on a en son efficacité.

12. Mais le succès même du Programme a suscité un des principaux problèmes auxquels se heurte sa mise en œuvre, à savoir, ses répercussions sur les organisations participantes et chargées de l'exécution, qui se trouvent dans l'obligation de repenser leur doctrine et de modifier leur structure. Les efforts que doivent faire les gouvernements des pays pour mobiliser leurs propres ressources humaines et financières et établir une échelle de priorités dans le domaine du développement, la pénurie d'experts qualifiés dans certaines branches — à laquelle il faut ajouter la nécessité de former la génération suivante de spécialistes — et la tâche difficile de traduire en projets pratiques et réalistes les besoins des gouvernements des pays en voie de développement, posent aussi de graves problèmes.

13. Dans cet ordre d'idées, il convient de rappeler que le "train" des demandes d'assistance qui parviennent au PNUD reflète tous les besoins. Mais dans la pratique on a grand besoin de demandes bien formulées, indiquant les besoins sectoriels en les rattachant aux plans généraux de développement des pays. Le Secrétariat du PNUD aide les gouvernements à établir de telles demandes en envoyant sur le terrain des fonctionnaires supérieurs du siège, en dépêchant

auprès des gouvernements des consultants pour les aider à formuler leurs demandes, grâce à son système permanent de bureaux extérieurs et de représentants résidents et grâce à des réunions avec les institutions spécialisées au cours desquelles sont examinées les méthodes permettant de rattacher les besoins sectoriels aux besoins globaux.

14. M. HENRY (Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement), traitant de l'importance grandissante du Programme, dit que les dix prochaines années seront décisives pour ce qui est de la solution du problème des disponibilités alimentaires et de celui de l'emploi. On a en général sous-estimé le temps nécessaire pour créer des établissements de formation à tous les niveaux; il faut non pas cinq ans, mais dix ans au moins. En outre, nombre des institutions existantes, notamment au niveau primaire, ne donnent pas tous les résultats qu'on serait en droit d'en attendre. Les efforts de formation devront donc se poursuivre à tous les niveaux, et on devra s'efforcer notamment de chercher à obtenir davantage des établissements déjà en place. Le problème de l'offre d'emplois a été gravement sous-estimé. La formation professionnelle ne permet pas de former tous les jeunes gens qui ont besoin de ce genre de formation et il s'agit de trouver un emploi à ceux qui sont formés.

15. L'emploi se trouve ainsi lié au développement rural, domaine dans lequel le PNUD reçoit de plus en plus de demandes d'assistance. De nombreux gouvernements, s'étant aperçus que le développement industriel ne pourrait pas, à lui seul, employer la totalité du personnel formé, s'efforcent en conséquence d'augmenter le nombre des emplois qui peuvent être offerts dans les zones rurales, notamment en diversifiant la production agricole au moyen d'activités agricoles et d'activités connexes.

16. Dans le domaine des ressources naturelles, on espère qu'un inventaire mondial sera terminé dans quelques années. L'étude mondiale sur la sylviculture, par exemple, sera terminée bientôt et l'inventaire des ressources de la pêche exploitables dans de bonnes conditions de rentabilité le sera d'ici dix ans. Les travaux se poursuivent parallèlement pour d'autres études et l'on espère que, grâce à l'application systématique de méthodes rationnelles et à la coopération avec les programmes bilatéraux publics et privés, un inventaire mondial des ressources naturelles pourra finalement être établi.

17. Le problème de la recherche appliquée est particulièrement important, car des difficultés surgissent souvent lors du transfert aux régions tropicales des techniques qui valaient pour les pays tempérés. Le PNUD n'est pas satisfait des résultats obtenus jusqu'ici et cherchera à atteindre les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, qui s'est tenue à Genève en février 1963.

18. Par suite de la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le PNUD reçoit de plus en plus de demandes d'assistance concernant des projets relevant du développement industriel. Les débats du Conseil

d'administration du PNUD ont montré que le problème des projets pilotes était très complexe, car il est souvent difficile de déterminer où s'arrêtent les activités de préinvestissement et où commencent les activités d'investissement proprement dites. Le Conseil s'est cependant déclaré prêt à examiner les projets pilotes industriels et agricoles, et deux projets industriels lui seront présentés en janvier 1968.

19. Etant donné l'orientation future de ses activités, le PNUD sera amené à aider davantage les gouvernements à établir des réseaux nationaux dans des domaines aussi complexes que la météorologie et les télécommunications et à intégrer ces réseaux dans les systèmes mondiaux. Les trois prochaines années, aucune transformation importante de structure n'interviendra probablement dans la plupart des pays en voie de développement, et le PNUD s'efforcera donc surtout d'aider les pays à augmenter leur production agricole et industrielle dans le cadre des conditions actuelles. Dans le cas de l'industrie, cela impliquera une aide à la petite et à la moyenne industrie.

20. M. COOMARASWAMY (Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement) dit que l'un des faits nouveaux les plus importants intervenus en 1967 en ce qui concerne la Direction des relations extérieures, de l'évaluation et des rapports a été la création d'une Division de l'évaluation distincte, chargée de mettre au point et d'appliquer des méthodes permettant de mesurer l'efficacité du Programme. L'objectif essentiel des travaux de la Division est d'améliorer cette efficacité, et plus particulièrement de tenir le Directeur au courant, de façon permanente, du déroulement des opérations du Programme tant au niveau sectoriel qu'au niveau national, de déterminer et d'analyser les qualités et les faiblesses du Programme de manière que l'on puisse systématiquement tirer parti de l'expérience acquise pour la détermination des politiques et des procédures. La Division de l'évaluation s'occupe de questions de fond, telles que les formes d'assistance, les critères et les directives applicables au choix et à la conception des projets, et de questions de procédures, telles que les modalités concernant l'approbation, la mise en œuvre et la suite donnée aux projets.

21. A cet effet, la Division, qui jouit d'une certaine indépendance, a entrepris l'examen détaillé d'un grand nombre de projets relevant de certains secteurs déterminés du Programme — tout d'abord, la mise en valeur d'un bassin fluvial en vue de l'exploitation des ressources hydro-électriques et autres, et l'éducation et la formation liées à l'industrie. On espère que les résultats de cet examen fourniront d'utiles indications pour la planification et la mise en œuvre de nouveaux projets dans les mêmes domaines.

22. Parallèlement et, lorsque cela sera possible, en relation avec ces études sectorielles, la Division de l'évaluation entreprendra en 1968 la première d'une série d'études sur les programmes par pays, qui seront éventuellement étendues à d'autres domaines, afin non seulement de mettre au point et d'appliquer des méthodes permettant d'évaluer l'efficacité du Programme au niveau national, mais également de con-

tribuer à élargir les fonctions permanentes d'évaluation des représentants résidents et, le cas échéant, d'aider les gouvernements à mettre au point leurs propres méthodes d'évaluation. La Division est aussi chargée d'effectuer des études d'évaluation spéciales, par exemple, l'enquête sur l'assistance du type OPEX à laquelle le Codirecteur du Programme a fait allusion, et une autre évaluation en cours concernant les cycles d'études régionaux et interrégionaux et les voyages d'étude.

23. La Division des rapports et statistiques demeure la principale source de renseignements sur les activités sur le terrain du PNUD. Au cours des années, des procédures d'information systématiques se sont instaurées entre le PNUD et ses bureaux extérieurs et entre le PNUD et les organisations participantes et chargées de l'exécution du Programme, de sorte que le PNUD est continuellement tenu au courant des activités et des réalisations du Programme. Cette Division fournit la plupart des renseignements nécessaires pour diriger les opérations du Programme et pour établir les documents et les études spéciales, ainsi que les matériaux plus généraux nécessaires pour informer le public. Ces procédures d'information demeurent aussi souples que possible et sont fréquemment modifiées en vue d'étendre le champ des renseignements obtenus ou d'en améliorer la précision. Ainsi, on est en train de remanier les procédures d'information concernant l'élément Assistance technique du PNUD afin de mettre au point des méthodes qui donneront une idée plus précise des travaux effectués par les divers experts au cours d'opérations de développement de faible envergure, mais d'importance capitale. De même, les procédures d'information concernant les projets de préinvestissement plus importants ont été modifiées pour aider, par exemple, le nouveau Service du financement du développement en le renseignant le plus tôt possible sur les possibilités d'investissement qui sont apparues au cours de l'exécution du projet.

24. La Division, conjointement avec les divisions organiques de la Direction des opérations et de la programmation, est aussi chargée d'assurer que les rapports définitifs sur les projets de l'élément Fonds spécial du PNUD donnent aux gouvernements bénéficiaires un compte rendu complet et précis des résultats et des renseignements objectifs valables sur lesquels ils puissent fonder leurs décisions concernant le développement. Le Directeur s'inquiète des longs délais qui s'écoulent parfois avant que ces rapports puissent être soumis aux gouvernements et il est en train d'instituer une nouvelle procédure qui permettra de communiquer beaucoup plus tôt aux gouvernements un résumé des principales conclusions et recommandations.

25. Enfin, la Division des relations extérieures est chargée d'assurer la liaison et la coordination avec les autres organismes des Nations Unies et la communauté internationale en général, et assure le secrétariat du Conseil d'administration et du Bureau consultatif interorganisations.

26. M. KRACZKIEWICZ (Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement) dit qu'il va se borner à parler de deux aspects des travaux de la Direction de la gestion administrative

et du budget qui sont d'une importance particulière pour la Commission; le recrutement des experts et la coordination des travaux sur le terrain.

27. Les retards dans le recrutement des experts étant parmi les principales pierres d'achoppement de l'exécution des programmes, le Conseil d'administration a prié le Directeur de trouver le moyen de les éviter. Ce ne sera pas chose facile, car le PNUD ne s'occupe qu'indirectement du recrutement, qui relève de la compétence des organisations participantes et chargées de l'exécution. Le secrétariat du PNUD a étudié le problème et a tenu plusieurs consultations avec les organisations chargées de l'exécution, pour parvenir à la conclusion que le problème du recrutement est en réalité double, parce qu'il est dû à la fois à la pénurie de candidats et aux lacunes du processus de recrutement à tous les stades. Les organisations ont dressé une liste des domaines où les experts sont particulièrement rares, et l'ont communiquée aux Etats Membres, surtout à ceux qui fournissent des experts. Cette pénurie ne se fait pas encore sentir avec acuité dans tous les domaines, mais cela pourra fort bien se produire à mesure que le Programme se développera.

28. Le problème que posent les défauts dans les méthodes de recrutement est tout aussi important, sinon davantage, mais il est relativement plus facile à résoudre. C'est pourquoi le PNUD et les organisations jugent préférable, au stade actuel, de concentrer les efforts sur l'amélioration du processus de recrutement. Les gouvernements bénéficiaires peuvent y aider en formulant plus clairement les objectifs de leurs projets, de sorte qu'on puisse les traduire facilement en descriptions d'emploi. Les représentants résidents du PNUD et les représentants des organisations peuvent aider les gouvernements à cet égard; les gouvernements bénéficiaires peuvent aussi apporter leur contribution en jugeant les candidats avec plus de réalisme, en délivrant plus rapidement leur permis d'entrée aux experts et en améliorant leurs conditions de vie, en veillant par exemple à ce qu'ils soient mis sur un pied d'égalité avec les experts fournis dans le cadre de l'aide bilatérale. Les gouvernements qui fournissent les experts peuvent faciliter la recherche de candidats en renforçant ou en créant des comités nationaux chargés du recrutement. Ils peuvent aider à obtenir la mise en disponibilité de candidats qualifiés et leur garantir leur réintégration à la fin de leur mission. Ce sont ces gouvernements qui ont la responsabilité de former des experts capables de répondre aux besoins futurs. Les organisations, de leur côté, doivent s'efforcer d'étendre le rayon de leurs recherches, se rendre plus souvent dans les pays qui fournissent les experts et organiser davantage d'entrevues. Elles peuvent améliorer et accélérer le travail qui consiste à traduire les descriptions des projets en descriptions d'emploi et peuvent aussi envisager de mettre au point des variantes, comme les contrats de sous-traitance. Le PNUD pense que dans certains domaines la sous-traitance permet de compenser facilement et avec efficacité la pénurie d'experts et encourage les organisations à y recourir plus souvent.

29. Enfin, le PNUD peut aussi contribuer à accélérer le recrutement en détectant les difficultés et les problèmes et en attirant sur eux l'attention des gouver-

nements et des organisations. En outre, il peut mettre au point des procédures d'exécution des programmes de nature à faciliter le recrutement, comme par exemple les nouvelles procédures mentionnées par le Codirecteur, qui contribueront à éviter les nombreux changements de programme qui se produisent en ce moment et compliquent énormément le recrutement. Le cas échéant, le PNUD peut aussi aider à trouver les ressources financières nécessaires pour améliorer le processus de recrutement et pour renforcer le personnel chargé du recrutement dans les organisations. Le Directeur du PNUD a rédigé sur les problèmes du recrutement un rapport qu'il va présenter au Conseil d'administration et dans lequel il proposera une série de mesures-remèdes. Il n'en reste pas moins vrai que le problème est complexe et que les progrès seront lents.

30. En ce qui concerne la coordination des travaux sur le terrain, on reconnaît qu'au départ les gouvernements bénéficiaires sont responsables de la coordination des programmes d'assistance à l'intérieur de leur pays. Toutefois, les gouvernements recherchent souvent l'avis de conseillers impartiaux, comme les représentants résidents du PNUD. En outre, l'assistance est maintenant fournie par plus de 13 organisations participantes et chargées de l'exécution, d'où la nécessité d'une coordination au niveau international, qui représente l'une des principales tâches des représentants résidents. Le Conseil économique et social, le Conseil d'administration du PNUD et la Deuxième Commission ont à plusieurs reprises exprimé le vœu que le rôle coordonnateur des représentants résidents soit étendu et renforcé et le PNUD s'efforce de satisfaire à cette demande de deux façons. Premièrement, il essaie d'obtenir une meilleure compréhension du rôle des représentants résidents de la part des diverses organisations. Ce rôle a été défini dans les "dix points" approuvés par le Comité administratif de coordination (CAC) en 1961<sup>2/</sup>. Après la création du PNUD, un système révisé de coordination des politiques au niveau des pays, qui avait été établi par les organisations sur l'initiative du PNUD, a été approuvé par le CAC en juin 1966 et par le Conseil économique et social dans sa résolution 1262 (XLII). Deuxièmement, le PNUD s'efforce de conclure directement des accords bilatéraux avec les différentes organisations. En 1966, le Directeur a conclu un accord avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à propos de l'intégration des représentants de la FAO dans les bureaux des représentants résidents du PNUD. On espère qu'à la fin de 1967, une vingtaine de consultants agricoles de premier plan collaboreront avec les représentants résidents. Un accord semblable a été signé récemment avec l'ONUDI et six ou sept conseillers industriels devraient travailler sur le terrain à la fin de 1967 ou au début de 1968. On espère pouvoir conclure d'autres accords et le PNUD est déjà en relation avec une autre organisation à ce sujet. Le Directeur attache une grande importance à cette forme de coopération plus étroite sur le terrain car, à la longue, c'est le moyen le plus efficace et le plus économique de faire front à une situation très complexe.

<sup>2/</sup> Ibid., trente-quatrième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document E/3625, par. 31.

31. M. HOFFMAN (Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement) dit que l'esprit d'équipe dont ses collaborateurs ont fait preuve dans leurs exposés montre que le caractère du PNUD, que l'on trouve reflété dans le personnel des bureaux extérieurs du PNUD dans le monde entier, est vraiment international.

32. Comme l'a fait remarquer le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales à la 1109<sup>ème</sup> séance, la quasi-totalité des pays en voie de développement ont considérablement augmenté leur capacité de développement, et le rôle principal du PNUD est d'aider les pays à faible revenu à augmenter encore cette capacité. C'est ce qu'il fait en aidant ces pays à renforcer leur pouvoir d'attirer une quantité importante de capitaux intérieurs et extérieurs et, deuxièmement, en les aidant à utiliser ces capitaux avec efficacité, ainsi que d'autres ressources matérielles et humaines servant au développement.

33. Quelques statistiques vont montrer les progrès accomplis. Sur les 328 enquêtes de préinvestissement que le Conseil d'administration du PNUD a déjà approuvées, 97 sont maintenant terminées. Trente-neuf de ces projets, qui ont coûté environ 47 millions de dollars aux gouvernements bénéficiaires et au PNUD, ont déjà produit 1 milliard 910 millions de dollars sous forme d'investissements qui leur ont fait suite, dont environ un tiers provenant de sources intérieures. C'est là un rendement de 40 pour 1. A la suite de projets bénéficiant de l'aide du PNUD, on a découvert des gisements de minerai à usage industriel dont l'exploitation serait rentable, et des millions d'acres de terres en friche à forte capacité de production vivrière ont été inventoriées et reportées sur des cartes, en même temps que les ressources hydrauliques nécessaires à l'irrigation et à l'électrification. Des progrès encore plus frappants ont été réalisés en ce qui concerne les ressources humaines. Plus de 300 000 ressortissants de pays à faible revenu ont acquis dans leur pays des connaissances techniques, des méthodes de travail et une expérience professionnelle qui sont essentielles pour augmenter le rendement de l'économie et améliorer les conditions sociales.

34. Le PNUD augmente la capacité de développement de ces pays d'une autre façon encore, en renforçant la coopération internationale entre pays industrialisés et pays en voie de développement afin d'accélérer le processus de développement dans l'intérêt général. Pendant la seule année 1966, plus de 6 500 experts venant de plus de 100 nations, avec leurs homologues des pays bénéficiaires, ont été employés sur le terrain. L'ONUDI est devenue organisation participante et chargée de l'exécution, tandis que la CNUCED est devenue membre du Bureau consultatif interorganisations du Programme. Bien que tous les gouvernements n'aient pas encore annoncé leurs contributions pour 1968, les ressources annoncées au PNUD ont déjà atteint un niveau sans précédent, et un nombre record de contributions volontaires paraît également assuré. En outre, il a été établi une fois de plus que la pauvreté, dans les pays à faible revenu, n'est pas due au manque de ressources, mais à leur sous-utilisation: une étude récente de l'Association pour le développement international a montré que près de 80 p. 100 du potentiel de ressources physiques et près

de 90 p. 100 du potentiel de ressources humaines des pays en voie de développement ne sont pas utilisées.

35. Les donateurs et les bénéficiaires reconnaissent qu'il faut indéniablement renforcer d'urgence les activités d'information pour obtenir un appui accru aux efforts de développement. Un travail d'information plus efficace et couvrant un rayon plus vaste dans les pays donateurs contribuerait à lutter contre le scepticisme du public, à élever le niveau des ressources dont dispose le PNUD et à faciliter le recrutement d'experts très qualifiés pour travailler sur le terrain. Dans les pays en voie de développement, on pourrait, entre autres, en utilisant avec plus d'imagination les méthodes traditionnelles et modernes de communication, rehausser le prestige de la formation professionnelle et obtenir une plus grande coopération des secteurs public et privé dans la planification du développement, éveiller l'intérêt pour les possibilités d'investissement permettant de continuer les projets, améliorer la situation et les conditions de travail du personnel de contrepartie, encourager l'introduction de nouvelles techniques agricoles, développer les marchés et préparer la population aux profonds changements que le progrès apporte toujours dans son mode de vie. Bref, la clé du développement ce sont les gens, et une plus grande attention devrait être portée à leurs attitudes à l'égard du développement et à ce qu'ils savent à son sujet.

36. Bien que les dépenses et le nombre de projets entrepris par le PNUD et les organismes qui l'ont précédé aient plus que quintuplé entre 1959 et 1966, le développement du Programme n'a pas suffi pour faire face aux demandes d'assistance des gouvernements. Les contributions volontaires au cours de la même période n'ont été multipliées que par 3,5 environ. Certes, il est difficile d'évaluer les demandes futures, mais le Secrétaire général, dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/6701, chap. XII), a estimé que les contributions volontaires au PNUD devront atteindre au moins 350 millions de dollars par an d'ici 1970 si l'on veut pouvoir faire face aux besoins minimums en matière d'assistance. Il ne s'agit pas là d'une croissance imposée mais d'une évolution naturelle résultant d'une compréhension meilleure du processus hautement complexe du développement et du rôle prépondérant que le préinvestissement et l'assistance technique pourraient y jouer. Il est paradoxal de constater que l'une des difficultés que le PNUD rencontre pour obtenir des ressources tient au fait que les sommes nécessaires pour les activités de préinvestissement et l'assistance technique sont faibles. Mais les activités de préinvestissement sont indispensables si l'on veut encourager les investissements considérables dont les pays à faible revenu ont besoin.

37. Bien que tout ce dont on a besoin pour accélérer le processus du développement soit potentiellement disponible, le facteur temps est d'une importance critique car la pauvreté constitue une menace pour la paix. La menace principale se trouve dans le manque de possibilités, et l'élimination de cette forme de pauvreté doit être le but à long terme de la communauté internationale. Depuis 1958, l'expérience a montré que la plupart des pays ayant un revenu de 100 dollars au plus par habitant sont portés à des bouleversements

internes violents et que toutes les hostilités qui ont éclaté entre les nations depuis la Seconde Guerre mondiale se sont déclenchées dans les régions peu développées du monde. D'autre part, il existe un écart considérable entre les sommes dépensées pour les armements et celles qui sont consacrées à consolider la paix au moyen de l'assistance au développement: en 1967, près de 175 milliards de dollars auront été dépensés pour les armements, alors qu'une somme inférieure à 7 milliards 500 millions de dollars aura été consacrée à l'assistance au développement, dont une bonne partie consiste en investissements ou prêts portant intérêt qui ne constituent pas une charge pour les contribuables. Toutefois, les pays riches, dont le produit national brut se monte déjà à 1 500 milliards de dollars environ, peuvent facilement se permettre de satisfaire leurs besoins légitimes de défense et en même temps s'acquitter de l'obligation de contribuer à l'accélération du progrès économique mondial puisqu'il suffit de doubler l'apport actuel de ressources aux pays en voie de développement pour lui faire atteindre 15 milliards de dollars d'ici trois ans.

38. Dans la lutte contre la pauvreté dans le monde, le scepticisme et l'apathie doivent être écartés et l'on doit trouver de nouvelles façons d'aider les pays en voie de développement pour leur permettre de réaliser en 30 ans ce que les nations industrialisées ont dû accomplir en trois siècles. L'une des mesures les plus importantes pour atteindre ce but consisterait à appliquer une stratégie générale en vue d'un développement à l'échelle mondiale, qui bénéficierait du degré de priorité le plus élevé possible au cours des trois années à venir. L'établissement d'une telle stratégie serait une tâche très difficile, et le PNUD aurait besoin de l'aide de la Deuxième Commission pour définir le rôle que le Programme doit jouer et l'exécuter avec succès.

39. Le PRESIDENT remercie le Directeur du PNUD et ses collègues pour leurs déclarations. Le travail du PNUD est l'une des activités essentielles des Nations Unies car les dangers qui menacent le monde résultent souvent de l'injustice économique et les différends politiques causés par les disparités économiques constituent souvent une menace pour la paix. Il se déclare particulièrement satisfait de la déclaration du Directeur confirmant que l'utilisation des ressources est la clef d'un développement accéléré et demandant que l'on déploie des efforts spéciaux pour aider les pays en voie de développement.

40. M. CHAMMAS (Liban), appuyé par M. VARELA (Panama) et par lord CARADON (Royaume-Uni), propose que le texte *in extenso* de la déclaration du Directeur du PNUD soit distribué en tant que document officiel de la Commission.

41. M. BOIKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) appuie cette proposition. Il estime que le texte de la déclaration faite à la séance précédente par le Commissaire à la coopération technique devrait également être distribué comme document officiel.

42. Le PRESIDENT dit qu'en l'absence de toute objection, il considère que le Comité est d'accord pour que les textes des déclarations du Commissaire

à la coopération technique <sup>3/</sup> et du Directeur du PNUD <sup>4/</sup> soient distribués comme documents officiels de la Commission.

*Il en est ainsi décidé.*

43. M. WANKHEDE (Inde) dit que le PNUD a mené à bonne fin une autre année d'activité et que cet organisme continue à jouer un rôle significatif croissant dans l'aide au développement économique et social des pays en voie de développement. L'Inde est particulièrement satisfaite de l'extension de ses activités à plusieurs domaines nouveaux, à la suite de l'accroissement des besoins des pays en voie de développement, qui doivent faire face à de graves problèmes résultant de l'accroissement rapide de la population et des difficultés de la balance des paiements. Un autre exemple de la souplesse du PNUD se trouve dans les modifications que le Conseil d'administration a décidé d'appliquer dans les procédures de programmation pour l'élément Assistance technique du PNUD. La délégation indienne est particulièrement satisfaite de ces modifications qui tendent à améliorer la qualité des projets d'assistance technique tout en permettant une souplesse accrue dans leur application. M. Wankhede est particulièrement heureux des décisions du Conseil tendant à déléguer au Directeur du PNUD le pouvoir d'examiner et d'approuver les projets présentés par les gouvernements bénéficiaires dans les limites fixées dans les objectifs par pays. Cette disposition permettrait d'assurer la souplesse et la continuité dans la programmation et de satisfaire rapidement les demandes d'assistance. L'Inde appuie pleinement la résolution 1250 (XLIII) du Conseil économique et social sur les procédures nouvelles et appuie le projet de résolution contenu dans cette résolution dont le Conseil recommande l'adoption à l'Assemblée générale.

44. Une autre décision importante prise par le Conseil d'administration du PNUD à sa quatrième session porte sur les usines pilotes et de démonstration (voir E/4338, par. 129, a, ii) et il est satisfaisant de noter qu'un accord général a été réalisé, tendant à approuver un nombre croissant de demandes d'assistance pour l'établissement de ces usines.

45. La délégation indienne est satisfaite de voir l'ONUDI se joindre aux autres organisations participantes et chargées de l'exécution. On peut espérer que cette organisation pourra bientôt commencer ses activités opérationnelles dans le domaine du développement industriel et que le Conseil d'administration du PNUD sera en mesure d'approuver un nombre croissant de projets industriels. Si l'ONUDI doit vraiment s'orienter vers l'action, elle devrait avoir des représentants locaux dans le nombre le plus grand possible de pays afin d'établir des contacts effectifs avec les gouvernements et de les aider dans la formulation des demandes d'assistance.

46. L'Inde est heureuse de voir l'importance que l'on attache au rôle que joue la CNUCED en fournissant un appui technique aux activités d'assistance technique dans le domaine du développement des

<sup>3/</sup> Le texte *in extenso* de la déclaration du Commissaire à la coopération technique est publié sous la cote A/C.2/L.967.

<sup>4/</sup> Le texte *in extenso* de la déclaration du Directeur du PNUD est publié sous la cote A/C.2/L.968.

exportations et manifeste sa satisfaction devant les discussions récentes tendant à coordonner les efforts dans ce domaine qui ont eu lieu entre le Secrétaire général de la CNUCED, le Directeur général du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et les représentants de l'ONUDI, du PNUD et de la FAO. On espère que ces discussions mèneront à une utilisation harmonieuse de tous les moyens existants par la création des services centralisés appropriés et de centres régionaux.

47. Bien qu'aucun projet du PNUD n'ait été retardé jusqu'ici faute de ressources, une telle situation pourrait se présenter bientôt à moins que l'on ne déploie des efforts particuliers pour trouver des ressources additionnelles. L'Inde tient à appuyer l'appel du Secrétaire général pour l'objectif de 350 millions de dollars de contributions d'ici 1970 et espère que les pays industrialisés répondront à cet appel et augmenteront leurs engagements de façon appropriée pour permettre au Programme de faire face aux besoins croissants des pays en voie de développement.

48. Le programme ordinaire d'assistance technique continue à jouer un rôle important dans la fourniture de ce que l'on a appelé les "capitaux d'amorçage". Il est inquiétant de noter que le crédit annuel pour ce

programme est resté au niveau de 6 400 000 dollars, malgré l'augmentation considérable du budget total de l'ONU et l'accroissement des besoins des pays en voie de développement. Les demandes d'assistance au titre du programme ordinaire dépassent déjà considérablement les fonds disponibles pour ce programme, dont la valeur, de toute façon, a été réduite d'environ 20 p. 100 du fait de l'augmentation des prix. Bien que l'Inde ait appuyé la décision du Conseil économique et social [résolution 1251 (XLIII)] tendant à recommander l'ouverture d'un crédit de 6 400 000 dollars pour 1968, puisqu'on n'a pas pu obtenir l'unanimité en faveur d'une augmentation, elle espère que l'Assemblée générale pourra revenir sur cette question et que le crédit inscrit à cette fin pourra être augmenté avant que les investissements en cours ne puissent être menés à bien.

49. La délégation indienne tient à rendre hommage au Directeur et au Codirecteur du PNUD et au Commissaire à la coopération technique pour les normes élevées qu'ils ont maintenues et l'efficacité dont ils ont fait preuve. Elle exprime la certitude que, sous leur direction éclairée, le PNUD et le programme de coopération technique de l'ONU continueront à accroître l'importance de leur contribution à la croissance économique des pays en voie de développement.

*La séance est levée à 13 h 5.*